

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3603**

commune (s) :

objet : Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 4, 5, 6, 7 et 8 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3603**

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 4, 5, 6, 7 et 8 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des marchés (6 lots géographiques ou techniques) portant sur les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement. Ces marchés concerneront :

- des travaux de construction de réseaux d'assainissement à une profondeur moyenne et hors nappe phréatique,
- la construction d'ouvrages à grande profondeur et/ou en présence de nappe phréatique, hors fonçage, forage, chemisage et tubage,
- des travaux de réhabilitation d'égouts visitables,
- des travaux de chemisages et de tubages,
- des travaux de construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 18 200 000 € HT sur 30 mois.

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 2 lots géographiques et de 4 lots techniques définis ci-après, qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : secteur ET-Centre comprenant les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne,
- lot n° 4 : secteur ET-Ouest comprenant les Communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny,
- lot n° 5 : construction d'ouvrages à grande profondeur sur le territoire de l'agglomération,
- lot n° 6 : réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement,
- lot n° 7 : réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement,
- lot n° 8 : construction par fonçage ou forage sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement.

Compte tenu de leurs montants maximum respectifs, les lots géographiques 2 et 3 sont soumis pour lancement et autorisation de signature au Conseil.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 15 mois, reconductible de façon expresse une fois pour la même durée.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum, de 300 000 € HT soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC pour chaque période de 15 mois.

Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 1 700 000 € HT, soit 2 033 200 € TTC pour chaque période de 15 mois.

Le lot n° 5 comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC pour chaque période de 15 mois.

Le lot n° 6 comporterait un engagement de commande minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 200 000 € HT, soit 2 631 200 € TTC pour chaque période de 15 mois.

Le lot n° 7 comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC pour chaque période de 15 mois.

Le lot n° 8 comporterait un engagement de commande minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC pour chaque période de 15 mois ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - lots n° 1, 4, 5, 6, 7 et 8,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : secteur ET-Centre comprenant les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne, pour un montant de 300 000 € HT minimum, soit 358 800 € TTC et de 1 200 000 € HT maximum, soit 1 435 200 € TTC par période de 15 mois,

- lot n° 4 : secteur ET-Ouest comprenant les Communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Givors, Grigny, pour un montant de 500 000 € HT minimum, soit 598 000 € TTC et de 1 700 000 € HT maximum, soit 2 033 200 € TTC par période de 15 mois,

- lot n° 5 : construction d'ouvrages à grande profondeur ou en présence de nappe phréatique sur le territoire de l'agglomération pour un montant de 500 000 € HT minimum, soit 598 000 € TTC et de 2 000 000 € HT maximum, soit 2 392 000 € TTC par période 15 mois,

- lot n° 6 : réhabilitation d'égouts visitables sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement pour un montant de 600 000 € HT minimum, soit 717 600 € TTC et de 2 200 000 € HT maximum, soit 2 631 200,00 € TTC par période de 15 mois,

- lot n° 7 : réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement pour un montant de 400 000 € HT minimum, soit 478 400 € TTC et de 1 500 000 € HT maximum, soit 1 794 000 € TTC par période de 15 mois,

- lot n° 8 : construction par fonçage ou forage sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement pour un montant de 50 000 € HT minimum, soit 59 800 € TTC et de 500 000 € HT maximum, soit 598 000 € TTC par période de 15 mois.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013, 2014 et 2015 - comptes 2315 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.